DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de SENLIS

Canton de Nanteuil-le-Haudouin

☎ 03.44.54.20.55.
contact@mairiedebaron.fr

- ✱ -

MAIRIE DE BARON

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026.39

Objet : Règlementation temporaire de la circulation pour une mise en conformité de branchements d'eau potable

Le Maire de Baron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.22.13.1 à L.22.13.6 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Pénal ;
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu la circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice du pouvoir de police par le maire en matière de circulation routière ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu la demande de M. Julien COCONI, responsable du Territoire du Valois, pour l'entreprise SAUR, pour réaliser la réfection d'une canalisation d'eau potable présentant des fuites au 7 rue Saint Antoine à Baron le Mardi 06 octobre 2026;
Considérant que ces travaux vont nécessiter, tant pour le bon déroulement du chantier que pour la sécurité des usagers, des restrictions de circulation et de stationnement ;

ARRÊTE

Article 1 : Au droit du chantier précité, **le Mardi 06 octobre 2026 de 09 heures à 16 heures,** la circulation et le stationnement subiront les restrictions suivantes à hauteur du 7 rue Saint Antoine (RD100);

- Stationnement interdit sur 20 mètres de part et d'autre du chantier,
- Circulation limitée à 30 km/h,
- Chaussée rétrécie.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place sous le contrôle et la responsabilité de l'entreprise SAUR.

Article 3 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié en ligne sur le site internet de la mairie et ampliation en sera adressée à :

- Entreprise SAUR
- Monsieur le chef de la Brigade de Gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin
- UTD de Pont Sainte Maxence

MAIRIE DE BARON (OISE)

Fait à Baron, le 02 octobre 2026
Le maire

Laurent DI PIZIO